
Erratum

A.M., 2006

**Arrêté numéro AM 2006-020 du ministre
des Ressources naturelles et de la Faune en date
du 11 mai 2006**

Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune
(L.R.Q., c. C-61.1)

Gazette officielle du Québec, Partie 2, 31 mai 2006,
138^e année, n^o 22, page 2222.

À la page 2229, troisième ligne du tableau, on aurait
dû lire «Gélinotte huppée» au lieu de «Gélinotte».

46517